MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

InSERRE Arras
Une structure expérimentale centrée sur la réinsertion professionnelle

(Pas-de-Calais)

*

27 novembre 2026

Contacts presse
Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr
DISP de Lille : communication.disp-lille@justice.fr

L'arrivée prochaine des premiers détenus marquera la mise en service de l'établissement InSERRE Arras. Cette nouvelle structure de 180 places s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation de cinq ans, qui a pour mission de renforcer la préparation à la sortie des personnes détenues via le travail et la formation professionnelle.

L'établissement InSERRE Arras est l'aboutissement d'un projet d'envergure porté depuis son arrivée par Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, en lien notamment avec la commune de Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais) sur laquelle l'établissement est implanté et la communauté urbaine d'Arras.

Cette structure expérimentale accueillera des condamnés en fin de peine et proposera une prise en charge renforcée centrée sur le travail et la formation professionnelle.

Après un chantier de deux ans de 74,5 millions d'euros, l'établissement accueillera les premiers détenus dans les prochaines semaines.

Un régime destiné aux personnes condamnées éloignées de l'emploi

L'établissement InSERRE Arras a vocation à accueillir des personnes condamnées à une ou plusieurs peines privatives de liberté d'une durée maximale de 5 ans, dont le reliquat de peine restant à exécuter est compris entre 1 et 3 ans ; et dont la dangerosité est faible.

Le dispositif s'adresse aux personnes détenues volontaires, éloignées de l'emploi, avec un besoin accru d'accompagnement socio-professionnel et prêtes à s'investir dans un parcours professionnel. Elles sont également sélectionnées pour leur capacité à devenir autonome, à apprendre à vivre en communauté et à participer à la vie de la détention.

Les personnes détenues qui ne s'investissent pas dans la prise en charge proposée ou dont le comportement est incompatible avec le régime InSERRE pourront être exclues de l'établissement.

Une préparation à la sortie centrée sur le travail et la formation professionnelle

La prise en charge au sein d'InSERRE Arras est centrée sur la réinsertion professionnelle. Chaque personne exerce une activité de travail et/ou suit une formation professionnelle certifiante.

Sur le reste de la journée, entre 6h30 et 19h, elle se déplace de façon autonome dans certaines zones pour se rendre à des entretiens individuels et participer à des actions collectives pour travailler son projet de réinsertion socio-professionnelle.

L'établissement dispose d'une zone de travail et de formation composée de 3 000 m² d'ateliers et de 1 000 m² de zone maraîchère. Plusieurs visites ont été organisées avec les acteurs du tissu économique local afin de développer l'offre de travail aux personnes détenues. Des échanges sont en cours.

Un certain nombre d'emplois seront également proposés aux personnes détenues dans le cadre du service général (restauration, buanderie…) – en lien avec l'entreprise Sodexo qui assure la gestion déléguée de l'établissement – en cohérence avec le projet professionnel de la personne et valorisables par l'expérience professionnelle acquise.

Les personnes détenues auront également accès à des formations professionnelles, toutes qualifiantes. L'offre de formation a été élaborée pour correspondre aux besoins de recrutement du territoire (agriculture, agroalimentaire, restauration, industrie, horticulture, soudure…).

Le projet InSERRE prévoit enfin un espace de citoyenneté, qui permettra de réunir des personnes détenues et des personnes extérieures lors d'actions de réinsertion socio-

professionnelles, notamment des interventions de chefs d'entreprise ou job dating. L'espace est implanté devant l'établissement, en dehors de la détention et son accès sera soumis à des contrôles de sécurité.

Un régime de détention favorisant l'autonomisation des personnes détenues

Au quotidien, la doctrine InSERRE repose sur l'autonomisation des personnes détenues qui seront en charge de la gestion des repas du soir et des week-ends, de l'entretien du linge et du nettoyage des espaces communs. L'établissement est organisé en 9 unités de vie qui comprennent chacune une cuisine partagée, un espace collectif, une laverie et des cellules.

De 6h30 à 19h00, les personnes détenues seront autonomes dans leurs déplacements au sein des unités de vie, pour se rendre dans la zone d'activité, aux différents entretiens ou à l'unité sanitaire. À 19h00, les personnes devront réintégrer les unités de vie avec une fermeture des portes à 21h00.

Un accompagnement pluridisciplinaire renforcé par le trinôme de référence

Au quotidien, chaque personne détenue sera suivie par trois professionnels – aussi appelés trinôme de référence – composé d'un conseiller d'insertion professionnelle, d'un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) et d'un surveillant pénitentiaire. Le trinôme rencontra régulièrement les détenus afin de définir avec eux les actions à mettre en œuvre pour renforcer leur projet de réinsertion, travailler sur les difficultés rencontrées et renforcer leur autonomie.

Au total, trois conseillers d'insertion professionnelle, relevant du pôle de l'insertion professionnelle de l'établissement (pôle IPRO), accompagneront les personnes détenues dans la préparation de leur réinsertion professionnelle. Cinq conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) interviendront auprès des personnes détenues via un suivi individuel et des prises en charge collectives centrées sur les stratégies d'évitement, les habiletés sociales, les violences, les addictions, la parentalité…

Les 72 personnels de surveillance et d'encadrement affectés à l'établissement assureront la sécurité dynamique de la structure, des intervenants et des personnes détenues. Dans le cadre de l'action du trinôme de référence, les surveillants participeront également à l'évaluation et le suivi des personnes détenues dont ils sont le référent, notamment par des entretiens chaque mois.

Plusieurs partenaires interviendront également au sein de la structure dans le cadre d'actions de réinsertion : entreprises, associations, France travail, Missions locales, collectivités locales, soignants, psychologues, etc.

Depuis plusieurs mois, l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) du ministère de la Justice a mené un travail de fond, en concertation avec les personnels de l'établissement, pour élaborer une prise en charge innovante et adaptée à cette structure expérimentale.

Calendrier d'ouverture

- **Avril 2024 :** phase de travaux
- **Mai 2026 :** livraison
- **Septembre 2026 :** formation des personnels
- **Novembre 2026 :** arrivée des premiers détenus

Quelques chiffres clefs

- Investissement : 74,5 millions d'euros
- 180 places en encellulement individuel
- 9 unités d'hébergement de 20 places environ
- 10 places au sein du quartier arrivant et d'évaluation
- 3 000 m^2 d'ateliers et 1 000 m^2 de zone maraîchère